

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2015)
Heft: 2099

Artikel: Banques : encore et toujours trop grandes pour la Suisse : le Conseil fédéral n'a pas tiré pas la leçon de la crise financière
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dominant, mais connaîtra encore un temps de forte progression - sachant qu'à partir de presque zéro la croissance paraît plus spectaculaire. Et, d'autre part, cette même finance durable permet aux demandeurs de financer leurs activités à des conditions, certes plus coûteuses que par des subventions et autres subsides à fonds perdu, mais en bénéficiant d'une reconnaissance et du soutien économique d'experts

exigeants.

Plus généralement, un constat s'impose: la finance durable tout comme la responsabilité sociale des entreprises constituent de nouvelles formes d'interpénétration des secteurs public et privé, qui collaborent formellement par des partenariats et, en outre, s'inspirent mutuellement s'agissant des méthodes et, par contagion, des objectifs. L'Etat cherche à se gérer de manière allégée et tente

l'externalisation à plus ou moins bon escient; l'économie, elle, s'applique à se montrer plus responsable, en incorporant les besoins sociaux et environnementaux.

Or, la gauche se méfie de cet Etat qui se défait d'une partie de ses responsabilités tandis que la droite dénonce l'entrain de ces entrepreneurs qui inspirent et parfois appliquent une réglementation supplémentaire avant même qu'elle leur soit imposée...

Banques: encore et toujours trop grandes pour la Suisse

Le Conseil fédéral n'a pas tiré pas la leçon de la crise financière

Jean-Daniel Delley - 29 octobre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28339>

Le Conseil fédéral durcit les exigences en matière de fonds propres dont doivent disposer les grandes banques, celles dont la faillite mettrait en péril l'économie helvétique. Pourtant le retour d'une situation telle que celle de 2008 - la Confédération avait dû intervenir massivement pour sauver UBS - n'est pas écarté.

Le problème est simple et bien connu. L'Etat ne peut laisser tomber les banques dites d'importance systémique (UBS, Credit Suisse, Raiffeisen, Banque cantonale de Zurich et Postfinance). Ces dernières profitent de cette garantie publique implicite dans la mesure où elles peuvent emprunter à des taux plus bas, une distorsion de concurrence

qui se chiffre en milliards de francs, et prendre des risques indus - l'Etat sera toujours là en cas de catastrophe.

Pour mettre fin à cet aléa moral, les instances financières internationales préconisent trois types de mesures. Tout d'abord une restriction des activités: une étanchéité entre la banque d'investissement et la banque de détail, comme en Grande-Bretagne; ou une interdiction du négoce pour compte propre comme aux Etats-Unis. Ensuite une exigence accrue de fonds propres pour faire face à des difficultés sans recourir à l'aide publique. Enfin une procédure de liquidation ou d'assainissement évitant aux contribuables de passer à la

caisse.

La Suisse libérale a renoncé à réglementer les activités bancaires. Quant à la procédure de liquidation, elle l'impose certes, mais laisse aux banques le soin de l'élaborer.

Reste l'obligation faite aux établissements systémiques de disposer de fonds propres suffisants pour faire face à des pertes importantes. Le [Conseil fédéral](#) vient d'adapter ce ratio de fonds propres à la hausse. Alors que pour UBS et Credit Suisse ce ratio se montait à 2 - 2,5% avant la crise financière, il fut fixé ensuite à 4,1% (Credit Suisse) et 4,4% (UBS) à l'horizon 2019. Toujours pour la même échéance, il devra représenter 5% de la somme du

bilan, à quoi devra s'ajouter 3 à 5% de capital convertible en cas de crise.

La commission Brunetti, chargée par le Conseil fédéral de mettre en musique la réglementation de la place financière, préconisait 6%, tout comme le Conseil de stabilisation financière, émanation du G20. Néanmoins, en Suisse, tout le monde se montre satisfait, y compris les banques intéressées. Faut-il s'en étonner?

Non, dans la mesure où c'est toujours le soutien à nos champions nationaux qui détermine ce choix. UBS et Credit Suisse figurent parmi les principales banques mondiales et il faut préserver leur compétitivité. Leurs dirigeants

ne se lassent pas de répéter à quel point un taux de fonds propres trop élevé serait ruineux pour leurs établissements, pénalisant pour le crédit aux entreprises et dangereux pour le maintien des places de travail. Et bien sûr sans évoquer les dommages autrement plus graves que provoquerait la chute de l'une ou l'autre des grandes banques: combien d'emplois détruits et d'épargnants lésés?

Car la Suisse se trouve dans une situation très particulière. Ses deux géants bancaires occupent une place disproportionnée dans l'économie helvétique. Même s'ils l'ont réduit de moitié depuis la crise financière, le bilan de chacun d'eux

représente encore près de 150% du PIB et leurs forces réunies constituent une concentration du secteur bancaire unique au monde.

Faut-il en tirer un motif de fierté? Cette fierté pourrait assez rapidement se transformer en lamentations lorsque l'instabilité chronique du système financier international conduira à un séisme comparable à celui de 2008.

Seul un ratio de fonds propres élevé - 20 à 30% à atteindre progressivement - permettrait d'éviter une telle catastrophe. Avec comme conséquence des banques à la mesure de l'économie nationale et des taux de profit économiquement justifiés.

Vote des étrangers: une affaire romande

Au vu de l'expérience pratique, mettre l'accent sur la naturalisation serait plus judicieux pour l'intégration

Jacques Guyaz - 02 novembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28348>

Le droit de vote des étrangers qui existe dans plusieurs cantons est un impensé de la politique suisse. Il est toujours question d'immigration, d'asile, de naturalisation, mais le droit de vote et parfois d'éligibilité accordé aux titulaires d'un permis d'établissement dans quelques cantons ne fait l'objet d'aucune étude, d'aucun débat.

Est-ce parce qu'il s'agit d'un phénomène quasiment exclusivement romand? Sans

doute. Est-ce parce que ce droit est en fait peu utilisé par des allogènes qui ne sont pas du tout organisés en lobby? Probablement aussi. Une [étude d'Avenir Suisse](#) fait le point de la situation.

Dans notre pays, huit cantons ont accordé des droits politiques aux étrangers. Neuchâtel et Jura leur accordent le droit de vote, mais pas d'éligibilité, pour les scrutins cantonaux. Au niveau

communal, en plus des deux cantons romands de l'arc jurassien, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Ville, Fribourg, Grisons et Vaud permettent le droit de vote et d'éligibilité dans les communes. Genève accorde aux étrangers le droit de vote, mais pas d'éligibilité, au niveau communal seulement.

Oui, mais les différences entre Romands et Alémaniques restent abyssales.